

GUIDE DU TRI DES BIODÉCHETS



SYDOM
Aveyron

SMICTOM
NORD AVEYRON

SOMMAIRE

CONTEXTE

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.....	p.4
Quelles solutions pour mes biodéchets ?.....	p.4

LE SAC ORANGE EN PRATIQUE

Comment appliquer ce nouveau geste de tri ?.....	p.5
Biodéchets acceptés dans les sacs orange.....	p.6

LE SAC ORANGE ET ENSUITE ?

Mettre en place la collecte bi-flux.....	p.7
Le tri robotisé des biodéchets.....	p.8

LE TRI DES BIODÉCHETS : OBJECTIFS

Le sac orange, un complément au compostage domestique.....	p.9
Réduire le poids de votre poubelle noire.....	p.10

LE TRI DES BIODÉCHETS : INFORMATIONS PRATIQUES

Comment se procurer un composteur ?.....	p.11
--	------

CONTEXTE

LA LOI ANTI-GASPILLAGE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La loi Anti-Gaspi pour une Économie Circulaire, fixe au 1^{er} janvier 2024 la **généralisation du tri à la source des biodéchets** pour tous les producteurs, ménages, administrations, ou professionnels. Il s'agit pour les collectivités de proposer aux usagers collectés par le service public un moyen de trier et de valoriser leurs biodéchets.



QUELLES SOLUTIONS POUR LES BIODÉCHETS ?

Dans ce contexte, 2 solutions complémentaires s'offrent aux habitants du SMICTOM Nord Aveyron :

- **Le compostage individuel** : pratique vertueuse et déjà largement adoptée ;
- **NOUVEAUTÉ : la collecte des biodéchets en sacs orange** (collecte simultanée avec les sacs noirs).

"Les biodéchets sont les déchets non dangereux biodégradables de jardin, les déchets alimentaires ou de cuisine (restes d'assiette et de préparation des repas) issus des ménages, des restaurants, des traiteurs, des cantines..."

LE SAC ORANGE

En pratique

COMMENT APPLIQUER CE NOUVEAU GESTE DE TRI ?

1

Déposez vos biodéchets
dans le sac orange placé
à l'intérieur du bioseau.



2

Fermez le sac orange
solidement avec un
DOUBLE NŒUD.



3

Jetez votre sac orange dans
le **même bac ou colonne**
que le sac noir. Afin d'éviter
toute nuisance, sortez le sac
orange une fois par semaine
même s'il n'est pas plein.



BIODÉCHETS ACCEPTÉS DANS LE SAC ORANGE :

Épluchures, coquilles, restes de repas, déchets de viande ou de poisson, pain, café (marc et filtre), mouchoirs, essuie-tout, fleurs fanées...



Attention : pas de capsule de café, ni d'emballage, ni de litière minérale dans le sac orange.

LE SAC ORANGE

Et ensuite ?

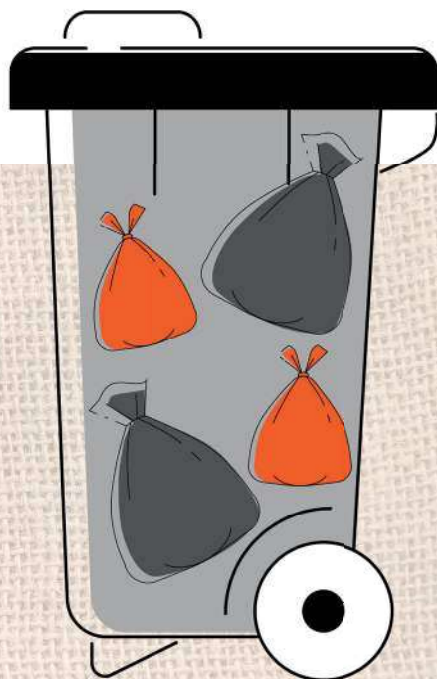
LA COLLECTE BIFLUX

La collecte biflux est la collecte simultanée des sacs noirs et des sacs orange dans un seul et même bac.

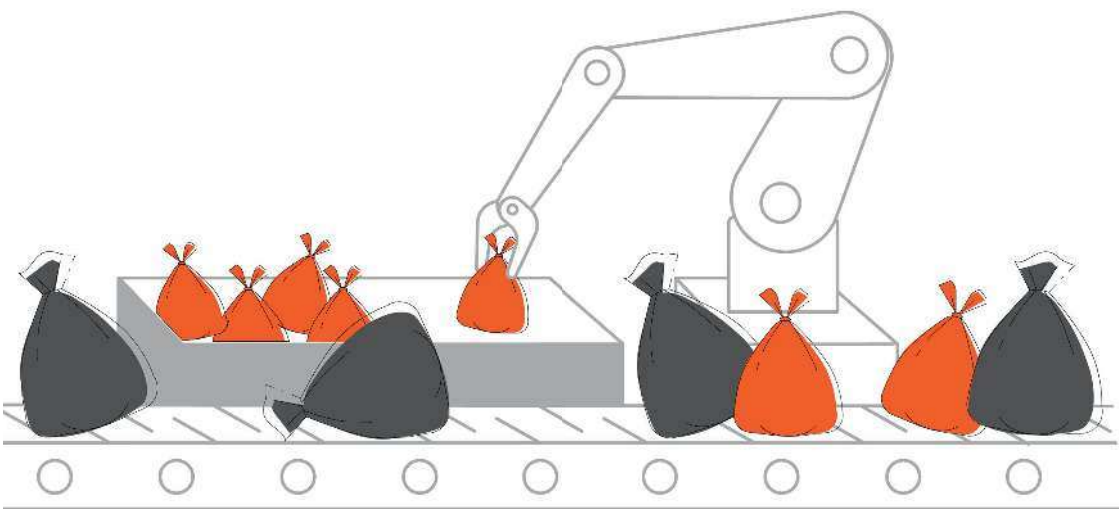
Le dispositif consiste à ne pas impacter le système de collecte en place : en jetant directement les sacs orange dans les mêmes bacs ou colonnes que le sac noir, on ne rajoute pas une nouvelle tournée de collecte.

Cela facilite également le geste de tri des biodéchets pour les habitants qui n'ont pas à changer leurs habitudes.

**" Même bac,
même collecte :
je valorise mes
biodéchets et ça
change tout ! "**

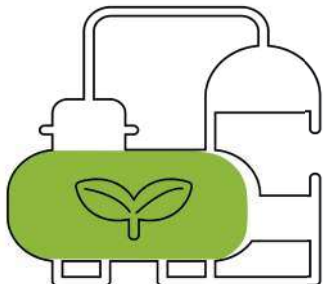


LE TRI ROBOTISÉ ET LA VALORISATION DES BIODÉCHETS



Les sacs orange et noirs sont orientés vers KEREA, l'Unité de Valorisation Énergétique et Organique basée à Viviez. Ils sont alors séparés par des bras robotisés contrôlés par l'intelligence artificielle. Ces robots identifient les sacs orange et les mettent de côté.

Après séparation, les biodéchets sont valorisés en biogaz et en compost.



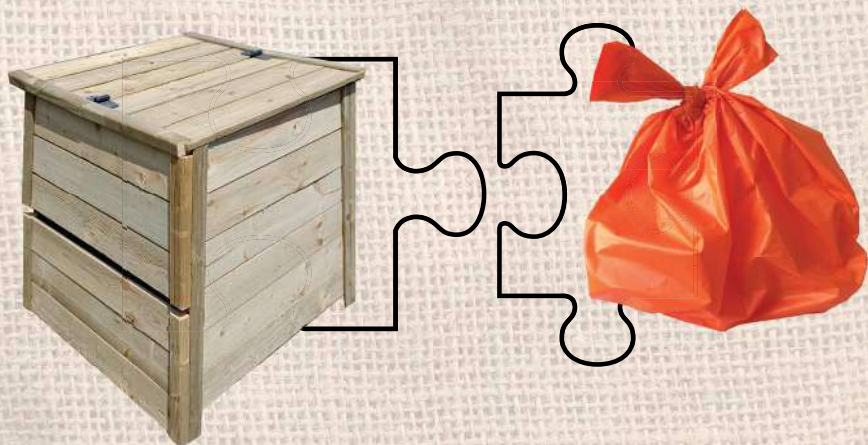
LE SAC ORANGE

Un complément au compostage domestique

**Vous êtes déjà adepte du compostage individuel ? Continuez !
Vous souhaitez vous mettre au compostage individuel, n'hésitez pas !**

Continuez ou mettez en œuvre cette pratique vertueuse et allez plus loin en valorisant, grâce à la collecte en sacs orange, les biodéchets qui peuvent être déconseillés selon votre méthode de compostage, à savoir : les os, les déchets carnés, de poissons...

Pour les foyers qui ne peuvent pas composter, le sac orange est l'occasion de vous engager dans la valorisation des biodéchets de façon simple et sans contrainte !



« Trier ses biodéchets permet de réduire le poids du sac noir et ainsi contribuer à la préservation de l'environnement. »

LE TRI DES BIODÉCHETS

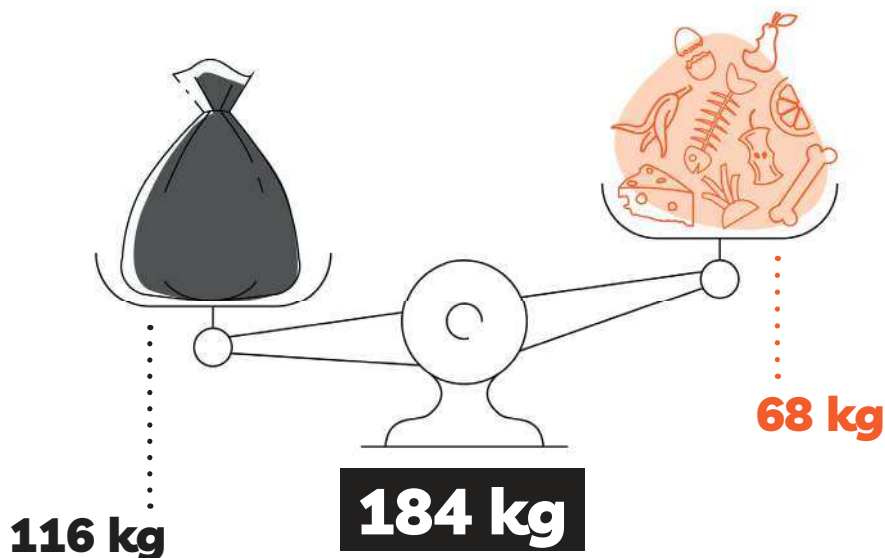
Objectifs

RÉDUIRE LE POIDS DE VOTRE POUBELLE NOIRE

Le tri des biodéchets s'inscrit dans une démarche globale de réduction des déchets.

Un habitant du SMICTOM Nord Aveyron produit en moyenne **184 kg d'ordures ménagères par an (sac noir)**, dont **68 kg de biodéchets** qui pourraient être valorisés par la production de compost (données 2025).

Le tri des biodéchets (compostage domestique et/ou utilisation du sac orange) permet cette valorisation et réduit considérablement le poids du sac noir. On diminue ainsi les tonnages de sacs noirs à enfouir, leur coût financier et leur impact sur l'environnement.



LE TRI DES BIODÉCHETS

Informations pratiques

COMMENT SE PROCURER UN COMPOSTEUR ?

Le SMICTOM Nord Aveyron propose trois modèles de composteurs à des prix préférentiels :

- 1 composteur en BOIS de 300 litres au prix de 15€ ;
- 1 composteur en PLASTIQUE de 400 litres au prix de 16€ ;
- 1 composteur en PLASTIQUE de 600 litres au prix de 30 €.

Quel que soit le choix, un seau de 10 litres est fourni avec le composteur.

Pour réserver votre composteur ou pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le SMICTOM Nord Aveyron au 05.65.51.52.19.





SYDOM Aveyron

214 avenue de Rodez
12450 LUC-LA-PRIMAUBE
Tél. 05 65 68 34 49

contact@sydom-aveyron.com
sydom-aveyron.com

SMICTOM Nord-Aveyron

Rue René Hémon - ZA des Calsades
12340 BOZOULS
Tél : 05 65 51 52 19

contact@smictom-nord-aveyron.fr
smictom-nord-aveyron.fr

